

UN ENGAGEMENT DURABLE POUR LE SPORT ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



CONCEPT CANTONAL DU SPORT



INTRODUCTION

Ces dernières décennies, la pratique du sport a poursuivi son développement en Suisse et dans le monde. Phénomène à l'origine limité à quelques passionnés, le sport occupe désormais une place centrale dans la société et sa compréhension globale passe également par les notions d'activité physique et de mouvement.

C'est dans ce contexte que l'implication des pouvoirs publics s'est également renforcée, avec un engagement progressif des communes puis de la Confédération, et l'adoption de lois fédérales sur le sport en 1972 et 2011, ainsi que la création de l'Office fédéral du sport en 2000.

Initialement limités à un rôle de relais dans la mise en œuvre du programme Jeunesse + Sport (J+S) de la Confédération, les cantons ont élargi leur spectre d'intervention au début des années 2000, avec la création de services cantonaux des sports et de véritables lois cantonales sur le sport.

La notion de sport s'est élargie pour devenir un outil de politique publique qui permet de répondre à des enjeux publics multiples, de la formation à la santé, en passant par la cohésion et la promotion du territoire.

Le canton de Neuchâtel n'y a pas échappé; la création d'un service cantonal des sports en 1972 et l'adoption d'une loi cantonale sur le sport en 2013 ont marqué des étapes importantes dans cette évolution.

Bien que l'application de la politique sportive soit avant tout une prérogative communale, l'État joue un rôle central de coordination et se charge notamment de promouvoir le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur de cohésion et d'une meilleure santé de la population. Il vise à appliquer les principes régissant la répartition des subventions fédérales, à collaborer avec les instances chargées de domaines transversaux comme la santé, la formation ou l'aménagement du territoire. Finalement, il assume la responsabilité de toutes les tâches du canton en relation avec J+S tout en assurant un lien entre les divers acteurs du sport que sont la Confédération, les communes, les écoles et les entités sportives.

Fort de cette responsabilité, l'État n'entend pas se substituer aux communes, mais bien plus s'inscrire dans un rôle d'appui et de coordination entre les différentes entités concernées.

Ainsi, 2023 marque une nouvelle étape avec l'adoption du présent concept cantonal du sport, fruit d'un travail conjoint entre l'État de Neuchâtel, via le service cantonal des sports, et les représentant-es des communes, des milieux sportifs et des partenaires privés, qui vient consolider ce dispositif.

Après plusieurs mois d'analyse et de récolte de données, notamment au travers de nombreux entretiens avec les milieux politiques, sportifs et économiques, un diagnostic a été effectué. Il prend ancrage sur trois enjeux identifiés comme centraux par le Conseil d'État en matière de politique du sport durable : la santé, la cohésion sociale et l'attractivité.

Partant, le concept définit cinq orientations stratégiques, lesquelles se déclinent en actions visant toutes à contribuer à répondre aux défis sociétaux, économiques et environnementaux majeurs actuels et futurs.

L'État de Neuchâtel entend ainsi favoriser la pratique sportive chez les jeunes et la population en réponse aux enjeux de santé publique. Il souhaite développer le sport de compétition et le tissu associatif comme outil d'intégration et de cohésion, favoriser la pratique des sports outdoor et l'organisation de manifestations d'envergure liées aux défis d'attractivité du canton. Finalement, il souhaite soutenir les communes dans le développement et l'entretien des infrastructures sportives d'importance cantonale.



Santé publique



Intégration



Attractivité



VISION

L'État de Neuchâtel se positionne, en concertation avec les communes, les milieux sportifs et les partenaires privés, de manière proactive dans les domaines du sport et de l'activité physique, en particulier pour le sport à l'école, le soutien à la pratique du sport d'élite et populaire, la planification et l'exploitation innovante des infrastructures sportives, l'accueil de manifestations sportives et le soutien aux développements des sports outdoor.

MISSIONS

L'État de Neuchâtel, au travers du service cantonal des sports, définit et coordonne une politique sportive, ambitieuse et réaliste, en concertation avec les communes, les milieux sportifs et les partenaires privés, avec les missions suivantes :

- Encourager le développement du sport à l'école, notamment le sport scolaire facultatif, l'école à journée continue ainsi que les programmes de Sports-Arts-Études (SAE), Sports-Arts-Apprentissage (SAA) et Sport-Élite (SE).
- Mettre à disposition des clubs et des associations sportives du canton des outils leur permettant d'assurer un encadrement de qualité, de favoriser la pratique du sport d'élite et populaire et contribuer au développement de la cohésion, de l'inclusion, ainsi que de l'accessibilité au sport.
- Coordonner la planification, soutenir la construction et la rénovation par les communes des infrastructures sportives d'importance cantonale en veillant à une utilisation efficiente, durable et accessible pour toutes et tous.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives d'envergure qui puissent véhiculer une image positive du canton tout en contribuant à l'économie locale et au bien-être de la population par des offres de mouvement.
- Encourager le développement de la pratique des activités physiques et sportives dans le riche environnement naturel neuchâtelois, comme facteur d'attractivité et de développement durable du canton.
- Soutenir et coordonner le développement de la politique sportive cantonale et sa mise en œuvre avec les communes, les associations, les clubs et le monde sportif.

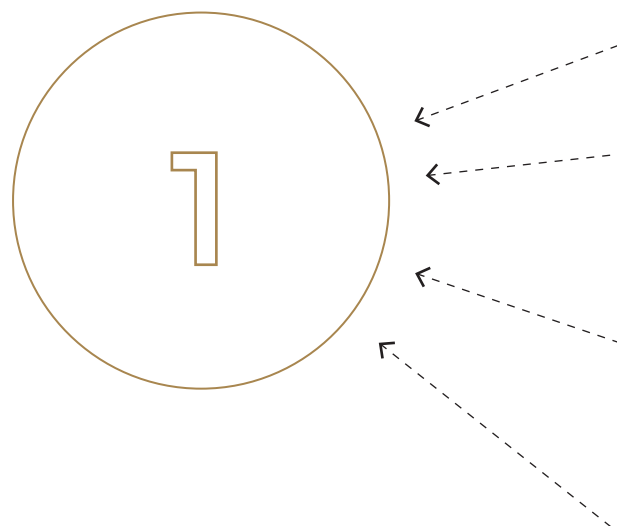


ORIENTATIONS STRAT

A photograph of a snowy mountain slope with several people skiing. In the foreground, a pair of Atomic skis is visible. In the background, a group of people, including a child in a purple suit, are skiing. The scene is captured with a soft focus and falling snow, creating a serene winter atmosphere. A brown rectangular overlay is positioned in the lower-left quadrant, containing the text 'ÉGIQUES' in white.

ÉGIQUES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



1. Sport à l'école

Renforcer et favoriser la pratique sportive à l'école à travers notamment de l'offre de sport scolaire facultatif et le développement de l'école à journée continue.

2. Sport populaire et sport d'élite

Soutenir et contribuer au renforcement des clubs et favoriser le développement de pôles régionaux pour la formation de la relève sportive.

3. Infrastructures sportives

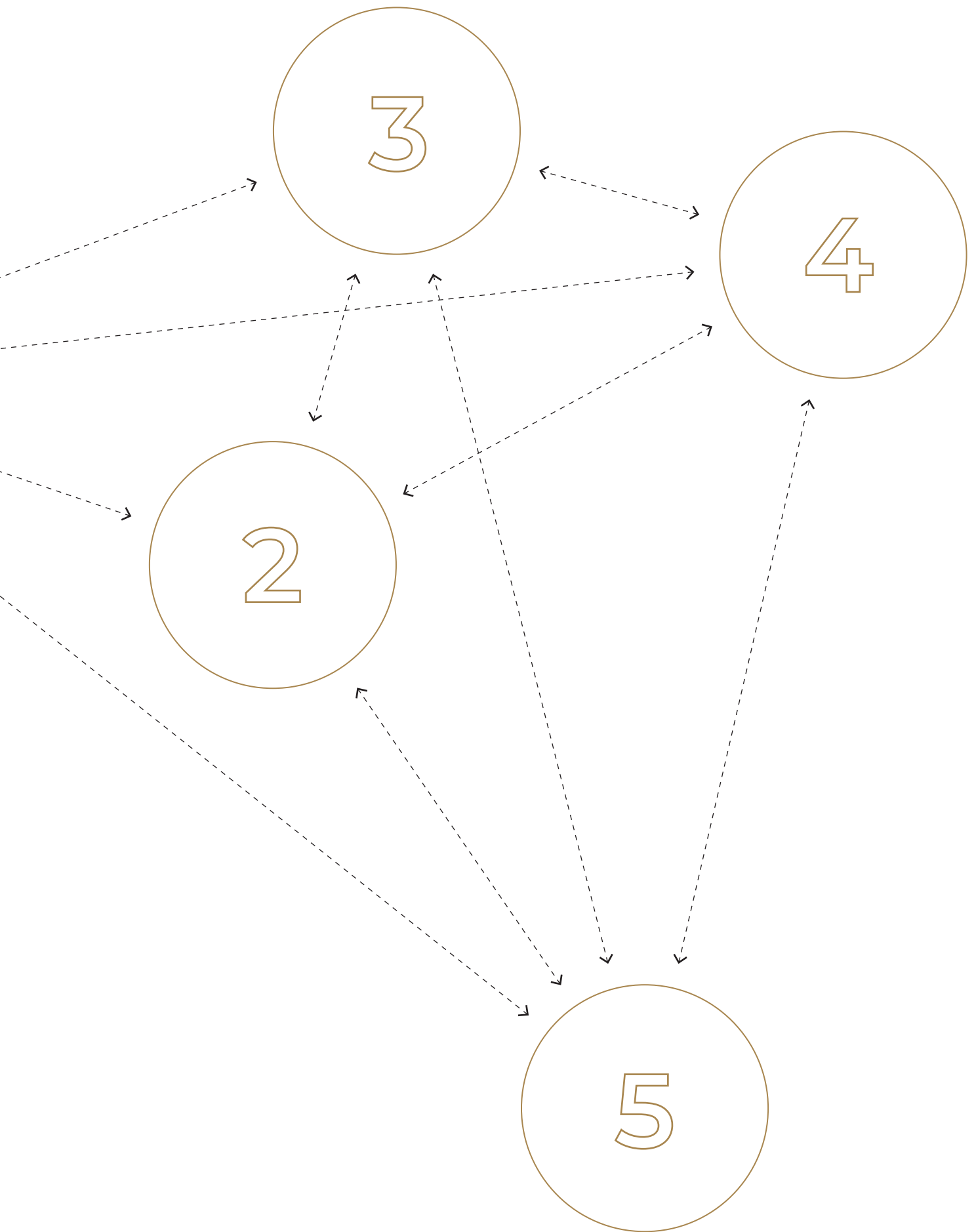
Contribuer à une meilleure coordination de la planification des infrastructures sportives dans le canton et apporter un appui aux communes pour la construction ou la rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale.

4. Manifestations sportives

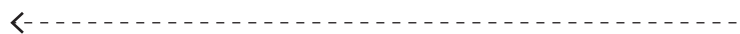
Favoriser l'accueil et l'organisation de manifestations sportives d'envergure dans le cadre d'une action concertée avec les principaux partenaires, dont Tourisme neuchâtelois.

5. Sports outdoor

Développer l'offre des activités outdoor en l'utilisant comme un facteur d'attractivité du canton dans une démarche de développement durable.



Sport à l'école



Développer l'offre de sport scolaire facultatif

CONSTAT

- L'école est un lieu privilégié de développement de la pratique sportive pour les enfants. Elle permet à l'ensemble des élèves de pratiquer des activités sportives régulières, de favoriser la cohésion et l'intégration tout en étant bénéfique à la santé physique et morale de la jeunesse.
- L'État soutient l'offre de sport scolaire facultatif, mais celle-ci reste très hétérogène selon les établissements.

OBJECTIF

- Développer l'offre de sport scolaire facultatif dans les écoles de l'ensemble du canton et renforcer les interactions avec l'école obligatoire et la formation post-obligatoire.

ACTIONS

- Renforcer l'offre de sport scolaire facultatif dans le canton à travers l'octroi de soutiens financiers pour l'organisation de cours, manifestations ou tournois.
- Renforcer la communication auprès des établissements afin de mieux promouvoir le développement de ces activités.
- Soutenir les actions de promotion de l'activité physique au sein des établissements scolaires.



1





Intégrer le sport dans l'école à journée continue (MAÉ)

CONSTAT

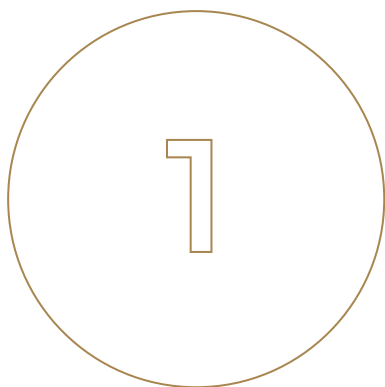
- Le canton et les communes prévoient de mettre en place des projets pilote d'école à journée continue (Ma journée à l'école). Cette perspective offre des possibilités de développement de la pratique sportive dans le cadre de la journée scolaire des élèves.

OBJECTIF

- S'assurer de la place du sport dans la journée des écolières et écoliers du canton en profitant de l'opportunité offerte par le développement de l'école à journée continue.

ACTIONS

- Soutenir le développement d'une offre sportive large dans les projets pilote d'école à journée continue.
- Accompagner le développement de ces projets en proposant des modalités d'organisation des activités sportives, en concertation avec la direction de projet, les communes et les milieux sportifs.



Poursuivre le développement et l'harmonisation des programmes de Sports-Arts-Études (SAE), Sports-Arts-Apprentissage (SAA) et Sport-Élite (SE)

CONSTAT

- Les exigences de certains sports et leurs spécificités propres rendent difficilement compréhensibles et parfois inéquitable les critères permettant aux élèves de bénéficier du concept SAE/SAA/SE.

OBJECTIF

- Renforcer les dispositifs visant à concilier la pratique intensive d'un sport de haut niveau avec le suivi harmonieux du cursus scolaire en formation à plein temps ou en apprentissage en mode dual.

ACTIONS

- Clarifier les critères permettant aux élèves de bénéficier des programmes SAE/SAA/SE en appréhendant mieux les spécificités par sport.
- Renforcer les interactions du SSPO avec Swiss Olympic, l'école obligatoire et la formation post-obligatoire afin d'harmoniser les accès au programme SAE/SAA/SE dans les cercles scolaires.

1





2

→ Sport populaire et d'élite

Soutenir les associations et clubs

CONSTAT

- Le canton de Neuchâtel dispose d'un riche tissu associatif dans le domaine du sport, avec plus de 500 clubs et 50 associations cantonales qui contribuent à la cohésion sociale du canton et à la santé de leurs membres. Le nombre de licencié-es a tendance à diminuer. L'engagement bénévole souffre cependant d'un essoufflement et manque de reconnaissance.

OBJECTIF

- Favoriser le développement des compétences au sein des comités des clubs pour renforcer leurs capacités de formation, d'accompagnement et de gestion en mettant en place des outils spécifiques.
- Encourager l'accès et la pratique du sport non-compétitif/amateur dans le milieu associatif dans une logique favorisant le bien-être physique et psychique ainsi que l'intégration.
- Favoriser et développer le programme Jeunesse+Sport.

ACTIONS

- Proposer des formations à la gestion associative destinées aux membres des comités des associations cantonales et clubs en vue de contribuer à leur développement et au partage des compétences.
- Favoriser l'accès au sport pour toutes et tous et la promotion du sport inclusif, notamment par le déploiement du programme Unified de Swiss Olympic.
- Valoriser les offres et le programme J+S au sein des clubs et des associations.
- Renforcer les dispositifs de prévention, de détection et de gestion des abus dans le sport.
- Renforcer la collaboration avec les associations faitières.
- Encourager la pratique du sport dans les entreprises.

Favoriser l'accès au mouvement et la pratique libre

CONSTAT

- Les enjeux autour de la mise en place de modes de vie actifs visent à favoriser la prévention et à faciliter l'accès au mouvement dans une logique de bien-être globale des individus.

OBJECTIF

- Promouvoir le mouvement et la pratique libre dès le plus jeune âge dans une logique de santé psychique et physique, préservée sur le long terme.

ACTIONS

- Soutenir l'aménagement du territoire ou la mise en place d'infrastructures en libre accès favorisant le mouvement.
- Encourager et promouvoir, de concert avec les communes, la mise en place de toute action ou programme permettant à l'entier de la population de bouger.
- Favoriser et renforcer les partenariats et projets public-privé via la promotion de l'activité physique et sportive dans les entreprises.

Favoriser le développement de pôles régionaux pour la relève et le sport d'élite

CONSTAT

- Swiss Olympic soutient le développement de centres nationaux et régionaux de performance dans chaque sport. La configuration géographique du canton de Neuchâtel et son histoire sportive militent pour un regroupement des forces selon des pôles régionaux de formation sportive.

OBJECTIF

- Encourager la création de pôles régionaux de formation de la relève sportive en favorisant les synergies.

ACTIONS

- Identifier, avec les milieux sportifs et les communes, les pôles sportifs régionaux qui existent ou qui pourraient se développer dans le canton.
- Favoriser et soutenir le développement de pôles sportifs régionaux pour la relève et le sport d'élite, en concertation avec Swiss Olympic et les fédérations sportives nationales.

2



Infrastructures sportives <-----

Coordonner la planification des infrastructures sportives dans le canton

CONSTAT

- Actuellement, le canton dispose d'un recensement partiel des infrastructures sportives sur le territoire, et celui-ci est peu valorisé. Dans le même temps, les communes demandent une coordination dans la planification de leurs infrastructures sportives, notamment grâce à des données sur l'évolution de la pratique sportive, sur les coûts de construction et d'exploitation, ainsi que sur l'impact énergétique qu'elles génèrent.

OBJECTIF

- Renforcer le rôle du canton dans la coordination de la planification des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire.

ACTIONS

- Mettre en place un processus permettant une mise à jour annuelle du recensement en ligne des infrastructures sportives dans le canton.
- Mettre à disposition des communes et des milieux sportifs des données consolidées sur l'évolution de la pratique sportive.
- Proposer aux communes un service de soutien à la planification de leurs infrastructures sportives.

Soutenir la construction et la rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale

CONSTAT

- La construction et l'exploitation des infrastructures sportives sont la compétence des communes. Pour certaines infrastructures sportives très spécifiques, dont l'importance stratégique dépasse le cadre du territoire communal, voire régional, le canton peut apporter une contribution ponctuelle pour le financement de la construction ou de la rénovation de celles-ci.

3





OBJECTIF

- Apporter un appui à la construction et au développement d'infrastructures sportives d'importance cantonale, tout en soutenant les collaborations inter-communales.

ACTIONS

- Définir les critères de ce qui constitue une infrastructure sportive d'importance cantonale et travailler à leur planification.
- Proposer un crédit-cadre visant à soutenir financièrement les porteurs de projets dans la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives d'importance cantonale.
- Assurer un rôle de relais auprès de la Confédération pour les demandes de soutien financier via notamment les fonds CISIN (Concept des installations sportives d'importance nationale).

Favoriser une utilisation efficiente des infrastructures sportives grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies

CONSTAT

- Actuellement, il est parfois difficile pour les clubs et la population d'accéder à des infrastructures sportives, notamment intérieures, d'autant plus hors de leurs communes. Dans le même temps, les données manquent pour mesurer l'utilisation effective de ces infrastructures sportives (notamment en fin de semaine et lors des vacances scolaires) et peu d'outils sont disponibles pour réserver facilement des créneaux éventuellement libres.

OBJECTIF

- Favoriser une utilisation plus efficiente des infrastructures sportives existantes grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies.

ACTIONS

- Lancer un projet pilote de mesure de l'utilisation effective d'une ou plusieurs infrastructures sportives et d'un système de réservation, d'ouverture et de fermeture des infrastructures sportives, qui permette d'utiliser pleinement les créneaux potentiellement disponibles.

Manifestations sportives <-----

Coordonner l'accueil de manifestations sportives d'envergure

CONSTAT

- Des manifestations sportives d'envergure sont régulièrement accueillies ou envisagées dans le canton. Actuellement, il n'existe pas cependant pas de planification concertée pour l'accueil de ce type de manifestations entre le canton, les communes, les milieux sportifs et Tourisme neuchâtelois. Le service cantonal des sports doit jouer le rôle de « porte d'entrée » dans la coordination de ces manifestations sportives d'envergure.

OBJECTIF

- Mettre en place une stratégie coordonnée dans l'accueil de manifestations sportives d'envergure dans le canton de Neuchâtel en vue de favoriser les apports économiques et touristiques.

ACTIONS

- Identifier les manifestations d'envergure qui sont en adéquation avec les atouts du territoire et organiser une veille relative aux opportunités.
- Renforcer la collaboration et la coordination avec Tourisme neuchâtelois.
- Faciliter l'accès aux informations pour les organisations mettant sur pied des manifestations sportives d'envergure.
- Assurer un rôle de relais auprès de la Confédération pour les demandes de soutien financier (stratégie concernant le soutien aux grandes manifestations sportives).



Favoriser l'organisation de manifestations sportives

CONSTAT

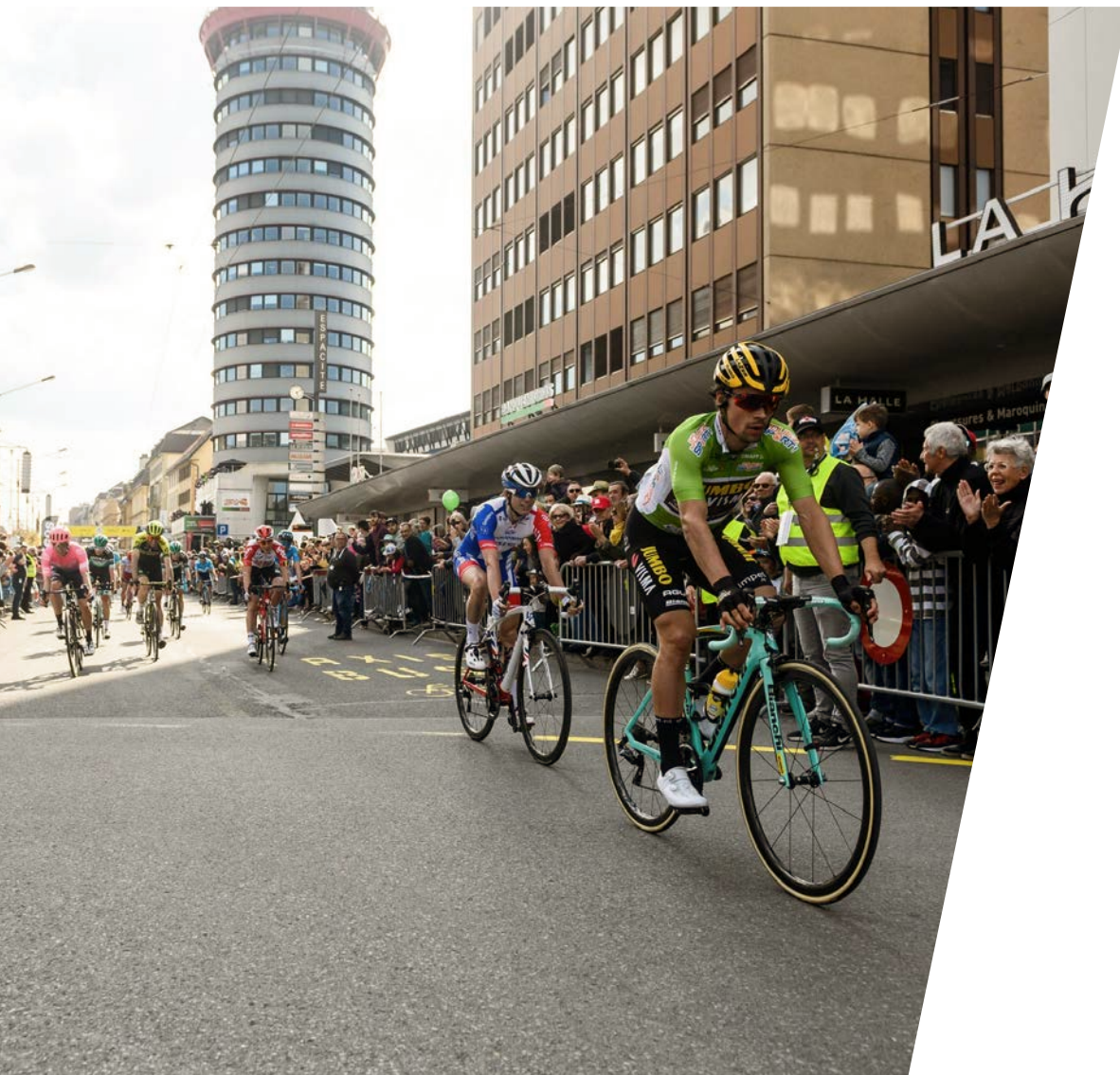
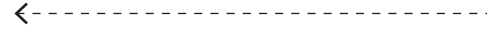
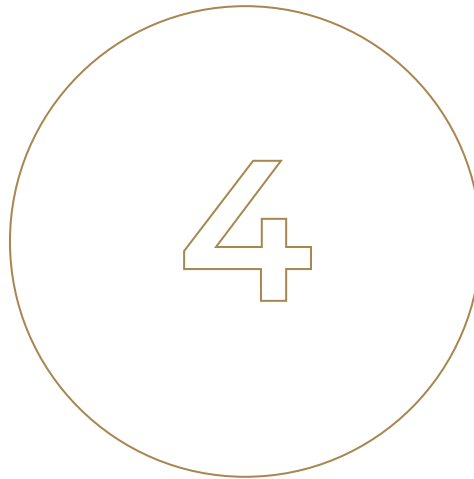
- Actuellement, il n'existe pas de point de contact défini pour explorer les possibilités d'accueil d'une manifestation sportive dans le canton, à l'instar de dispositifs en place dans d'autres régions.

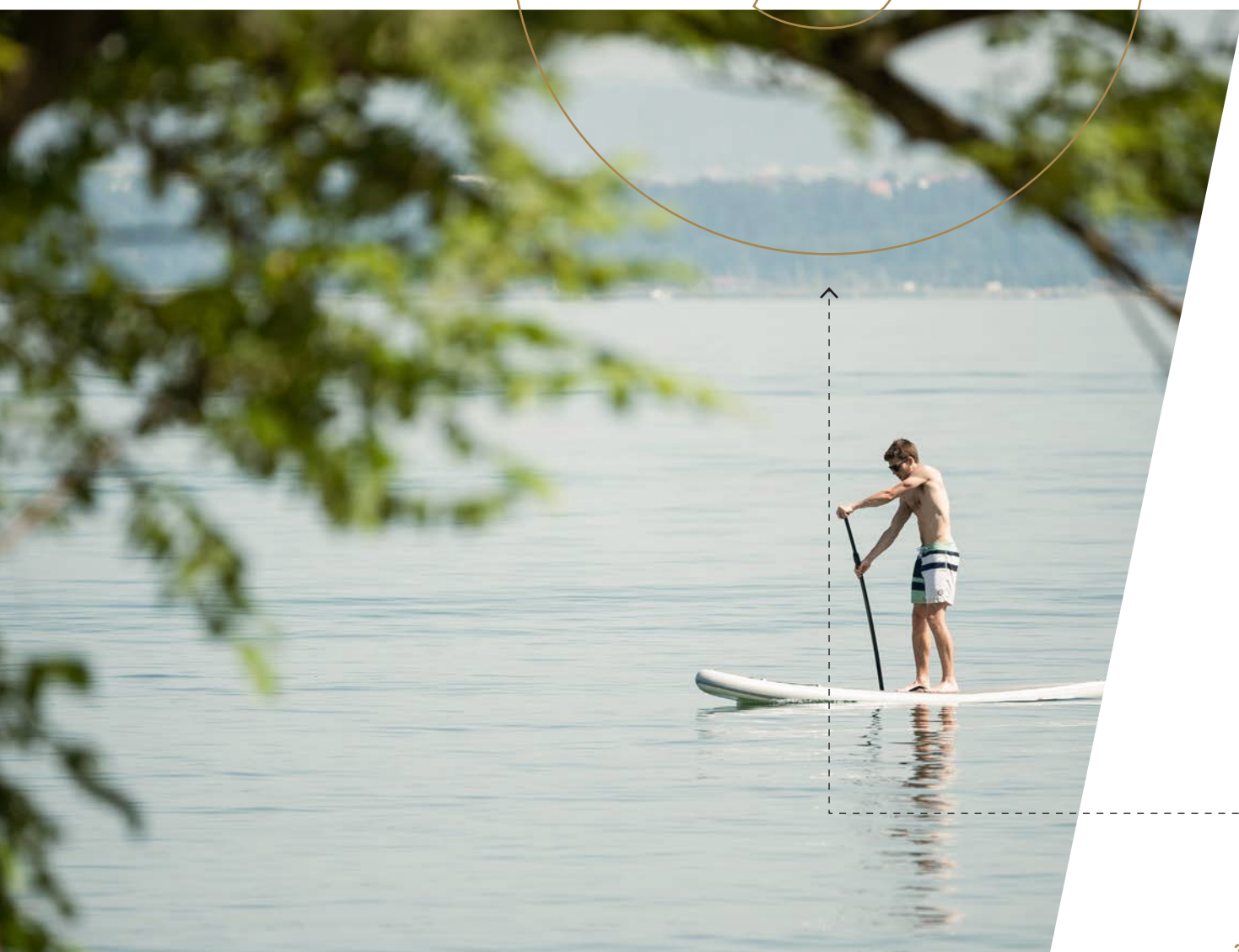
OBJECTIF

- Faciliter l'accueil et l'organisation de manifestations sportives dans le canton de Neuchâtel.

ACTIONS

- Positionner le service cantonal des sports comme conseil et appui dans l'organisation de manifestations sur le territoire (demandes diverses, bénévoles, appuis divers (vaisselle recyclable, etc.).
- Apporter un soutien logistique et humain concerté entre les communes, les milieux sportifs et touristiques aux organisatrices et organisateurs dans l'accueil de manifestations sportives.





→ Sports outdoor

Développer l'offre de pratique de sports outdoor et d'activités de nature

CONSTAT

- Le canton de Neuchâtel dispose d'un terrain naturel exceptionnel pour la pratique des sports et activités de nature, sur quatre saisons. Dans le même temps, la pratique du sport libre, principalement tournée vers le bien-être et la pratique non compétitive, est en pleine expansion en Suisse. La crise énergétique et l'évolution climatique doivent permettre au canton d'anticiper ces changements pour offrir une pratique durable des activités physiques et sportives 365 jours par an.

OBJECTIF

- Renforcer l'offre d'activités et la pratique dans les sports outdoor sur le territoire cantonal.

ACTIONS

- Dans le respect des normes environnementales en vigueur, capitaliser la richesse du territoire pour développer les parcours balisés et les offres digitalisées (applications, etc.) afin de favoriser la pratique autonome des sports outdoor (sports nautiques, ski de fond, course à pied, VTT, gravel, randonnée pédestre, raquettes, etc.).
- Renforcer la sensibilisation au respect de la nature au travers les offres d'activités sportives outdoor.

Faire des sports outdoor un atout promotionnel du canton

CONSTAT

- De manière générale, le canton de Neuchâtel souhaite renforcer son attractivité afin, notamment, d'attirer de nouveaux résident-es. En ce sens, la qualité de vie offerte par le canton, de par son accès immédiat à une nature riche et variée, aux quatre coins du territoire, représente un facteur important pour la politique d'attractivité.

OBJECTIF

- Intégrer l'offre d'activités dans les sports outdoor dans le marketing du canton de Neuchâtel.

ACTIONS

- Travailler avec Tourisme Neuchâtelois, les communes, les associations de protection de la nature et toutes les entités concernées à la promotion du canton de Neuchâtel comme un terrain de jeu pour la pratique des sports outdoor, pour en faire un argument touristique et d'attractivité de la région.
- Favoriser les partenariats public-privé permettant de renforcer l'attractivité du canton de Neuchâtel dans le domaine des sports outdoor.



5





MISE EN ŒUVRE





ORGANISATION

Afin de remplir ses missions de coordination et de soutien des communes, qui restent compétentes, l'État propose de renforcer son rôle sur quatre points :

- Mettre en place au niveau cantonal une plateforme de coordination des politiques sportives, entre le canton, les communes, les milieux sportifs et les partenaires privés, en complétant l'activité de la commission cantonale des sports, organe consultatif et stratégique pour le Conseil d'État.
- Renforcer le rôle du service cantonal des sports dans la coordination avec les autres services cantonaux qui ont un impact direct sur la politique sportive cantonale (ex. formation, santé, jeunesse, environnement, etc.).
- Renforcer le rôle du service cantonal des sports dans la coordination avec l'Office fédéral du Sport et Swiss Olympic pour solliciter à terme des soutiens de la Confédération.
- Coordonner les actions de politique sportive cantonale et communale afin de renforcer les manifestations en lien avec la promotion de l'activité physique et sportive ou célébrations diverses.

PERSPECTIVES

Le concept cantonal du sport propose des orientations stratégiques et des actions qui constituent une feuille de route pour l'engagement de l'État de Neuchâtel dans le domaine du sport et de l'activité physique, en concertation avec les communes et les milieux sportifs, permettant une mise en œuvre coordonnée.

Chaque action proposée devra prendre à terme un ancrage dans la réalité, sous la forme d'une prestation qui sera délivrée par le service cantonal des sports, d'un projet à construire avec les communes et/ou les partenaires sportifs ou privés.

Afin de réaliser l'ambition affichée et les réalisations attendues dans le cadre de cette stratégie, il s'agira d'établir un plan d'actions, lequel précisera les priorités de mise en œuvre dans le cadre financier de l'État.

Il s'agira finalement de mettre en place une coordination stratégique entre les différentes entités qui financent la politique cantonale du sport (service des sports, J+S, FAC LoRo, LoRo Sport, communes, partenaires privés, etc.) pour favoriser une mise en œuvre concertée de la politique.

Le Conseil d'État se réjouit de construire une politique sportive au service de toutes et tous, qui s'appuie désormais sur une démarche réfléchie et coordonnée avec les communes et les milieux concernés, afin de faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux de la société.

Impressum

Concept et textes : MatchDay Sport Consultancy | www.match-day.ch
Olivier Mutter, Ophélie Jeanneret

Direction de projet : Service cantonal des sports | Canton de Neuchâtel
Sébastien Rytz, Sandra Coubès

Conception et réalisation graphique : Bastien Ramseyer

Crédits photos : Lucas Vuittel et Resisprint (page 23)

Édition : avril 2024





